

# VERT L'AVENIR

Newsletter éditée par la CNE d'AG Insurance

Septembre 2019

- ▶ Plus de 7h14 ?
- ▶ Le point sur l'accord sectoriel
- ▶ La prime syndicale vous sera bientôt versée

## Et si je gardais le cadeau pour moi ?

Depuis le 1er janvier 2002, le temps de travail hebdomadaire chez AG Insurance est fixé à 36h10, soit 5 jours de 7h14.

Comme l'horaire est flexible, chacun organise son temps de travail comme il le souhaite, étant entendu qu'à la fin du mois, il aura presté les heures requises. Avec une certaine souplesse cependant : il peut manquer 5 heures au compteur en fin de mois ou il peut y avoir un dépassement de 15 heures, débit ou crédit sont reportés au mois suivant. Deux jours de récupération par mois sont autorisés.

### En théorie ...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une nouvelle CCT a affiné les règles. Les heures en plus et en moins sont inchangées, il est toujours possible de prendre 2 journées ou 4 demi-journées de récupération par mois. **Mais, parce qu'il y a un « mais »**, tous les 3 mois, les heures au-delà de 15 heures sont purement et simplement sup-

primées : ni payées, ni récupérables plus tard ! Le compteur est remis à 15 heures.

Même si vous avez presté suffisamment d'heures pour disposer d'un crédit, il est possible que votre responsable vous le refuse sous prétexte de permanence à assurer ou d'un quota de présences à respecter. En fin de mois, ça peut devenir réellement problématique : plus moyen d'écouler d'une manière ou d'une autre ces heures excédentaires, elles sont carrément escamotées du compteur.



### Cadeau à l'employeur !

Légalement, la durée journalière de travail est fixée à 9 heures. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, si vous dépassez ce nombre, votre compteur s'arrêtera automatiquement (sauf si

votre responsable a autorisé préalablement un dépassement, pour assister à une réunion planifiée en fin de journée par exemple.

### **Cadeau à l'employeur !**

De même, lorsque pour finaliser un dossier compliqué ou pour tenir une promesse faite à un client, vous zappez une partie ou toute votre pause de midi, vous contentant de grignoter un sandwich au coin d'une table de la kitchenette ou à votre bureau, c'est encore un...

### **cadeau à l'employeur !**

À propos, savez-vous que la Belgique fait partie des mauvais élèves en ce qui concerne la pause de midi ? Elle est fixée à 30 minutes minimum mais une étude réalisée au niveau européen par le bureau de recrutement *StepStone* révèle que le travailleur belge s'accorde en moyenne une pause de 22 minutes. Bien peu de temps pour souffler et recharger les batteries au milieu de la journée !

En télétravail, le temps de travail à domicile est fixé à 7h14. Pour avancer dans les tâches hebdomadaires, souvent on dépasse cette limite. Mais les minutes ou les heures ainsi prestées ne sont jamais comptabilisées.

### **Cadeau à l'employeur !**

**Peut-être est-il temps d'arrêter d'être trop généreux : faire son travail avec conscience et cœur n'implique pas de le faire sans compter. ■**

## **Accord sectoriel : il est grand temps d'aboutir**

**Tous les deux ans, la norme salariale qui sert de base aux négociations sectorielles pour l'emploi, est déterminée par le Conseil central de l'économie.**

Cette année, dans un premier temps fixée à 0,8 %, la norme salariale a été revue à la hausse à 1,1 %, à la suite de la grève nationale du 13

février qui avait touché pas mal de secteurs : transports en commun, hôpitaux, poste, centres commerciaux...

Depuis belle lurette, c'est-à-dire depuis 2004 (!), le salaire n'a plus été augmenté chez AG Insurance, mis à part l'indexation et l'augmentation barémique, bloquée elle aussi à partir d'un certain nombre d'années.



En 2017 déjà, avec une norme salariale de 1,1 %, nous avons demandé une augmentation récurrente, de préférence appliquée aux salaires, ou au pire, sous forme de prime. Après de longues discussions et quelques actions, une prime unique nette de 400 euros pour 2017-2018, avait été octroyée. L'accord était signé en février 2018.

### **Les négociations 2019-2020 sont actuellement en cours**

À nouveau et bien légitimement, les délégations syndicales demandent une augmentation récurrente. Même si la conjoncture économique est difficile, les taux d'intérêt bas et malgré la digitalisation qui exige à mettre en place de nouveaux systèmes, le secteur des assurances reste florissant. AG Insurance par exemple se situe dans le peloton de tête des plus hauts profits avec une marge nette, bon an mal an, de près d'un demi-milliard d'euros... Une aubaine pour les actionnaires qui, par définition, ne sont pas partageurs et s'enrichissent en dormant. Ce n'est certes pas le cas des 4.200 collaborateurs d'AG qui donnent énormément

de leur temps et de leur énergie, avec dévouement et professionnalisme.

### **Marre des remerciements**

Nous en avons assez de recevoir de simples remerciements de la part de notre CEO qu'il ne manque jamais de nous adresser lors de la publication des résultats. Ce que nous demandons, c'est du concret qui se lise sur la fiche de paie.

Les discussions ont commencé en avril, pour bloquer début juillet sur le terme « récurrent ». Elles viennent de reprendre en septembre. Les représentants des entreprises ont bien entendu notre revendication de « quelque chose » de récurrent. Mais ce qu'ils sont venus proposer paraît vraiment mince aux yeux des représentants des travailleurs. En attendant les travailleurs dépendant de la commission paritaire des employés (CP 200 rassemblant près de 400.000 salariés) eux, ont obtenu une augmentation de leur pouvoir d'achat de 1,1 %. Pourquoi deux poids, deux mesures ?

### **Et après ?**

La prochaine réunion des partenaires sociaux est fixée au 7 octobre. Nous n'avons pas l'intention de perdre de vue notre objectif, à savoir une reconnaissance récurrente de tous les efforts faits par chacun d'entre nous. Les 23 et 24 septembre derniers, une action a été organisée devant Belfius et Axa, avec distribution de tracts. Sans réponse favorable de la part du patronat, le mouvement ne faiblira pas. ■



La fin de l'année approche, c'est le moment où la prime syndicale est payée aux affiliés. Normalement vous serez contactés par la CNE pour vous le rappeler et vérifier vos coordonnées. Vous n'avez rien reçu à la fin du mois de novembre ? Contactez votre délégué qui vous remettra un formulaire à compléter. ■

**Plus d'infos sur ces sujets ou sur d'autres qui vous interpellent ?**

**N'hésitez pas, sans engagement de votre part et en toute confidentialité, à prendre contact avec les mandataires syndicaux de la CNE.**

### L'équipe CNE d'AG Insurance

**Deux nouveaux délégués viennent de nous rejoindre :**

- ▷ **François Vanneste**
- ▷ **Michaël Sirlereau**
- ▷ **Thierry Bulpa**
- ▷ **Monique Degeer**
- ▷ **Benoît Hellin**
- ▷ **Alexandre Homez**
- ▷ **Maria Jurado Marmol**
- ▷ **Alfredo Rizzello**
- ▷ **Unal Sauveniere**
- ▷ **Mustapha Souidi**
- ▷ **Christina Trapletti**
- ▷ **Amina Vos**

**Diffusion large recommandée**